

Procès-verbal de réunion du Comité syndical du SITCOM Côte Sud Des Landes du 17 juin 2025

Le 17 juin 2025 à 18 heures, le Comité Syndical du SITCOM Côte sud des Landes dûment convoqué, s'est réuni au siège du Syndicat, sous la présidence de Monsieur Alain CAUNEGRE.

Date de convocation : 11 juin 2025

Nombre de membres en exercice : **39** titulaires

Secrétaire de séance : Bérangère SABOURAULT

Présents avec voix *délibérative* : **20** (titulaires + suppléants à voix *délibérative*) Quorum requis : **20**

Représentés : Nombre de voix : (titulaires+suppléants à voix *délibérative* +pouvoirs) : **20**

Présents avec voix délibérative :

CC. MACS

Françoise AGIER ; Jean-Luc BELESTIN ; Francis BETBEDER ; Alain CAUNÈGRE ; Régis DUBUS ; Patrick MONDENX ; Dany JAMMES

CAGD

Hervé DARRIGADE ; Jean LAVIELLE ; Bérangère SABOURAULT

CC. PAYS D'ORTHE ET ARRIGANS

Thierry GUILLOT ; Francis LAHILLADE ; Jean-Louis PEYRELONGUE ; Roland DUCAMP

CC. DU SEIGNANX

Pierre PASQUIER ; Alain PERRET ; Philippe POURTAU

CC. COTE LANDES NATURE

Gérard NAPIAS ; Christian VIGNES ; Jean-Louis DAVERAT

Absents :

CC. MACS

Joël CANTIN ; Pascale CASTAGNET ; Jean-Claude DAULOUEDE ; Bertrand DESCLAUX ; Bernard FRACCHETTI ; Jean-François MONET ; Pierre PECASTAINGS ; Denis BECUS ; Patrick BENOIST ; Antoine COELHO ; Jean-Michel DULER ; Edouard DUPOUY ; Damien GARAT ; François GUILLAMET ; Patrice LARD ; Alain SOUMAT

CAGD

Alain BERGERAS ; Alexandra BOGNENKO-SANIEZ ; Martine ERIDIA ; Martine LABARCHEDE ; Laurent LAFOURCADE ; Julien RELAUX ; Jean SOUBLIN ; Albert AUZEMERY ; Thierry BOURDILLAS ; Philippe CASTEL ; Philippe DELMON ; Vincent DEZES ; Julien DUBOIS ; Alain DUBOURDIEU ; Alain GODOT ; Caroline JAY ; Florence PEYSALLE

CC. PAYS D'ORTHE ET ARRIGANS

Stéphane BELLANGER ; Luc De MONSABERT ; Bernard DUPONT ; Didier LAFOURCADE ; Didier SAKELLARIDES ; François CLAUDE ; Christian DAMIANI ; Corinne De PASSOS ; Christian FORTASSIER ; Sylviane LESCOUTTE ; Didier MOUSTIÉ ; Marlène PERRIAT

CC. DU SEIGNANX

Jean-Marc LARRE ; Valérie CORNU ; François TRAMASSET ; Didier HERBERT ; Marc MABILLET

CC. COTE LANDES NATURE

Nathalie CAMOUGRAND ; François CORDOBES ; Denis VEJUX ; Francis LABOUDIGUE ; Muriel LAGORCE ; Michel LAMOLIE ; Marc VERNIER

Le quorum étant atteint, le Comité syndical peut délibérer.

ORDRE DU JOUR :

Approbation du procès-verbal du Comité syndical du 17/04/25
Information : Décisions du Président du 03/04/25 au 03/06/25

DELIBERATIONS :

- 1- Adoption du projet de pôle économie circulaire et de son plan de financement prévisionnel
- 2- Approbation de la convention de soutien pour la lutte contre les déchets abandonnés diffus
- 3- Rapport d'activité et rapport sur le prix et la qualité du service public de prévention et gestion des déchets – Année 2024
- 4- Budget Principal du Sitcom – Décision Modificative n°2
- 5- Appel à projets auprès du CDG40 en faveur de la sécurité, de la santé, de la qualité de vie et du confort au travail des agents – prévention des risques liés aux troubles musculo-squelettiques
- 6- Appel à projets auprès du CDG40 en faveur de la sécurité, de la santé, de la qualité de vie et du confort au travail des agents – CDG40 – prévention du risque chimique
- 7- Appel à projets auprès du CDG40 en faveur de la sécurité, de la santé, de la qualité de vie et du confort au travail des agents – Prévention du risque de circulation interne à la Plateforme multimatériaux de Bénèze-Mareme
- 8- Mise en place d'une communication en faveur de la prévention et la réduction des déchets et sollicitation d'une subvention auprès du Département des Landes
- 9- Renouvellement de la mise en place de la carte d'achat public comme modalité d'exécution des marchés publics
- 10- Mise à disposition de broyeurs individuels de déchets verts : validation de la Convention de prêt
- 11- Validation de la Politique environnementale ISO 14001 de l'UVE
- 12- Validation du non-renouvellement de l'expérimentation des horaires d'été en déchetteries
- 13- Création de postes
- 14- Mise en place d'accompagnement à la réduction des déchets verts issus des jardins et/ou jardins d'agrément des ménages

INFORMATIONS DIVERSES

1 – Approbation du procès-verbal de la séance du 17/04/25

Le procès-verbal de la séance du 17 avril 2025 est approuvé à l'unanimité.
Il sera publié sur le site du Sitcom : www.sitcom40.fr

2- Information : Décisions du Président du 03/04/25 au 03/06/25

Les décisions prises par le Président par délégation du Comité syndical du 8 septembre 2020, jointes à la convocation de la réunion, sont annexées au présent procès-verbal.

DELIBERATIONS

DEL_2025_048

Adoption du projet de Pôle économie circulaire et de son plan de financement prévisionnel

Monsieur Régis DUBUS, Vice-Président, expose à l'assemblée la volonté du Sitcom d'engager une démarche de développement de l'économie circulaire en faveur de la réduction, du réemploi et du recyclage des déchets.

Cette politique est clairement affichée dans sa feuille de route 2021-2026 et s'inscrit pleinement dans les objectifs du Plan Régional de Prévention de Gestion des Déchet de la Région Nouvelle-Aquitaine, qui vise une réduction des déchets ménagers et assimilés de 37 % en 2025.

Cet engagement se traduit par plusieurs actions qui permettent d'inscrire le Sitcom dans une transition vers une économie circulaire globale de la gestion des déchets du territoire.
Dans cette dynamique, en 2022, le Sitcom obtient la labellisation « Territoire engagé – Economie circulaire » de l'Ademe.

En 2023, le Sitcom réalise un diagnostic d'économie circulaire territorial, qui a permis de construire un document cadre définissant les actions à retenir en matière d'économie circulaire. Ainsi, 24 actions sont alors inscrites dans le Plan d'Action du Sitcom pour la Transition vers une Economie Circulaire (PASTEC). Parmi ces actions, le soutien aux initiatives en faveur de la réduction et du réemploi des déchets (qu'il s'agisse d'initiatives privées, publiques ou en lien avec les éco-organismes) en constitue un axe majeur.

Pour en assurer la réussite, l'action 17 vient poser le cadre dans lequel ces activités peuvent prendre forme et notamment au travers de la création d'un « Pôle Economie Circulaire ».

Ce projet comprend l'édification d'un bâtiment d'environ 1000 m² sur une parcelle d'environ 7404 m² située sur la zone d'activité économique d'ATLANTISUD à Saint-Geours-de-Maremne, barycentre du territoire du Sitcom.

Le bâtiment sera composé de plusieurs cellules d'activités modulables, destinées à accueillir des initiatives locales œuvrant dans le champ de l'économie circulaire, en lien avec la réduction, le réemploi, la réutilisation et la valorisation des déchets ménagers et assimilés. Il comprendra également un espace tertiaire, conçu pour accueillir le public et répondre aux besoins fonctionnels du site. Cette partie intégrera notamment des bureaux pour les structures résidentes, une salle de réunion mutualisée, ainsi qu'un espace d'accueil ou d'information dédié à la sensibilisation du public, à l'organisation d'ateliers ou d'événements thématiques autour de l'économie circulaire.

Ce Pôle d'Economie Circulaire se veut être un véritable laboratoire d'innovation en économie circulaire, destiné à favoriser l'émergence de nouvelles initiatives locales, à les accompagner et à valoriser leurs actions sur le territoire en lien avec les déchets des ménages et assimilés.

Cette politique, également partagée à l'échelle régionale et européenne, fait l'objet d'un appel à projets porté par la région Nouvelle-Aquitaine dans le cadre de la gestion des fonds européens FEDER au travers l'objectif spécifique 2.6 « favoriser la transition vers une économie circulaire dans l'utilisation des ressources » inscrit dans l'axe 2 : « une Nouvelle-Aquitaine qui accélère la transition énergétique et écologique (FEDER) issus du programme régionale FEDER/FSE+ Nouvelle-Aquitaine 2021-2027.

Afin de soutenir et faciliter l'opération de création d'un pôle économie circulaire sur le territoire du Sitcom, M. le Président propose de présenter une candidature à l'appel à projets « 3R-Réemploi – réparation – réutilisation » afin que le projet soit étudié et soit susceptible de profiter de fonds européens.

La demande de financement est portée à hauteur d'1 million d'euros.

Monsieur le Vice-Président précise que d'autres financeurs publics seront sollicités, notamment le Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine dans le cadre de l'Appel à projets "Accompagnement des territoires pour la prévention et la valorisation des déchets" – 2024. Dans le cadre de la délégation de la compétence d'aide à l'immobilier de la Communauté de communes de MACS, le Département des Landes sera également sollicité.

Compte tenu du coût prévisionnel du projet et des financeurs mobilisés et mobilisables, il en ressort le plan de financement prévisionnel suivant

Dépenses prévisionnelles		Ressources		
Objet	Montant HT	Financeurs	Taux	Montant €
Terrain	444 240 €	Département des Landes Région Nouvelle-Aquitaine - AAP Fonds Feder - AAP Sitcom		
Frais	13 327 €		7,51%	160 000 €
Aménagement terrain	300 000 €		9,47%	200 000 €
Construction du bâtiment	1 120 300 €		47,39%	1 000 000 €
Taxes et honoraires	232 133 €		35,54%	750 000 €
Total	2 110 000 €		100 %	2 110 000 €

Vu les statuts du Sitcom,

Vu les objectifs spécifiques 2.6 « favoriser la transition vers une économie circulaire dans l'utilisation des ressources » inscrit dans l'axe 2 : « une Nouvelle-Aquitaine qui accélère la transition énergétique et écologique (FEDER) » issus du programme régionale FEDER/FSE+ Nouvelle-Aquitaine 2021-2027

Vu les modalités de candidature à l'appel à projets « 3R-Réemploi – réparation – réutilisation » Région Nouvelle-Aquitaine dans le cadre de sa politique et du programme FEDER 2021-2027

Vu l'appel à projets « Accompagnement des territoires pour la prévention et la valorisation des déchets » de la Région Nouvelle-Aquitaine 2024,

Vu les délibérations du Conseil Communautaire de Marenne Adour Côte Sud relatives au règlement communautaire des aides à l'investissement immobilier des entreprises et à la convention de délégation de la compétence d'octroi de ces aides au Département des Landes ;

Le Comité syndical,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Approuve le projet de création d'un pôle économie circulaire sur le territoire du Sitcom

Approuve la candidature du Sitcom Côte Sud des Landes à l'appel à projet à projets « 3R-Réemploi – réparation – réutilisation ».

Autorise Monsieur le Président à déposer une candidature à l'appel à projet à projets « 3R-Réemploi – réparation – réutilisation ».

Autorise Monsieur le Président à solliciter les financements des Région Nouvelle-Aquitaine dans le de l'appel à projets "Accompagnement des territoires pour la prévention et la valorisation des déchets" – 2024

Autorise Monsieur le Président à solliciter les financements de l'aide à l'immobilier du Département des Landes dans le cadre de la délégation de la compétence immobilier d'entreprise de la Communauté de Commune de Marenne Côte Sud des Landes.

Autorise Monsieur le Président à entreprendre, au nom de la collectivité, l'ensemble des démarches administratives et techniques préalables à l'édification du bâtiment, ainsi que toutes démarches opérationnelles et techniques relatives à sa construction - notamment la consultation des entreprises, la mise en œuvre et le suivi de l'exécution du chantier. Il est également autorisé à mettre en place toutes les actions et mesures nécessaires à l'exploitation future du site, en particulier celles visant à favoriser l'accueil d'initiatives en matière de réduction, de réemploi et de réutilisation des déchets.

Autorise Monsieur le Président à signer tout document afférent à ce dossier pour en assurer la bonne finalité.

Hervé DARRIGADE se félicite des efforts entrepris pour réviser le coût du projet à la baisse, et aussi des subventions obtenues venant en atténuer le coût global. Toutefois, en ce qui concerne le calendrier, considérant la fin du mandat à venir, il indique que le choix aurait pu être fait de laisser la future équipe valider ce projet. Quant au coût de fonctionnement, estimé à 15 000 euros, il pense qu'il est très bas et peu réaliste. Il indique que les communes possèdent sur leur territoire des bâtiments similaires dont le coût de fonctionnement est bien supérieur. Il reconnaît toutefois qu'il s'agit d'un projet d'avenir, s'inscrivant parfaitement dans l'air du temps.

À Pierre PASQUIER, qui demande pourquoi l'appel à projet (prévu fin 2026) arrive si tard, Régis DUBUS répond qu'il ne faut pas qu'il soit prématuré ni trop tardif. Il semble que six mois avant l'ouverture du pôle soit le bon délai pour sélectionner les candidats. Thomas VACHEY ajoute qu'il s'agit d'un délai prévisionnel et qu'il se peut, suivant l'état d'avancement du projet, qu'il ait lieu plus tôt. Dans l'attente, l'animation et la communication autour du projet seront poursuivies vers les acteurs du territoire afin qu'ils en prennent connaissance et qu'ils puissent se positionner.

Pierre PASQUIER demande si les entreprises seront intégrées dans la conception du projet. Régis DUBUS répond par la positive et indique que grâce à la communication qui sera faite, les entreprises vont se manifester et des idées vont émerger. L'objectif étant de créer une émulation autour du projet.

Danny JAMMES en convient, il trouve que c'est un projet très intéressant qui permettra de rapprocher les acteurs du territoire autour de la thématique des déchets en proposant certainement des idées novatrices.

Pour conclure et répondre à Hervé DARRIGADE, Alain CAUNEGRE indique que le SITCOM développe et affine ce projet depuis presque trois ans et que les évolutions positives qui y ont été apportées permettent aujourd'hui de le valider. Il ajoute que la fin du mandat ne marque pas la fin des projets. Au contraire,

dans la plupart des collectivités, les projets démarrent sur un mandat et sont poursuivis et achevés sur le suivant. Aujourd'hui, le SITCOM porte un projet bien calibré et évolutif avec l'acquisition d'un terrain et la construction d'un bâtiment qui sera facile à céder le cas échéant. Ainsi, le SITCOM ne prend aucun risque à se lancer dans cette aventure. Il ajoute que le forum dédié qui se déroulera les 18 et 19 juin constituera un événement important qui sera un marqueur de l'économie circulaire sur le territoire.

DEL_2025_049

Approbation de la convention de soutien pour la lutte contre les déchets abandonnés diffus

Monsieur Thierry GUILLOT, Vice-Président, expose :

Les déchets abandonnés diffus désignent des déchets d'emballages qui, pour diverses raisons, n'ont pas intégré le circuit conventionnel de collecte et se retrouvent dispersés dans l'espace public (ils ne doivent pas être confondus avec les dépôts illégaux de déchets abandonnés).

Résultant souvent d'incivilités, ces déchets dégradent l'espace public ; leur gestion mobilise des moyens humains et financiers conséquents, tandis que leur présence altère l'image du territoire.

Face à ce défi environnemental, un cadre réglementaire a été mis en place pour responsabiliser les producteurs d'emballages et limiter la prolifération de ces déchets dans l'espace public. La responsabilité de la gestion de ces déchets est confiée à un éco-organisme agréé par l'Etat, CITEO, dans le cadre du principe de la Responsabilité Elargie des Producteurs (REP). Financé par les contributions des metteurs sur le marché, cet éco-organisme soutient différents types d'actions préventives et curatives sur la gestion des emballages, et notamment sur le sujet de la lutte contre les déchets abandonnés.

Dans ce cadre, le Sitcom Côte Sud des Landes, établissement public en charge de la gestion des déchets, se positionne comme un acteur clé pour coordonner les efforts de lutte contre les déchets abandonnés. Il participe notamment aux actions de prévention et de sensibilisation pour agir en faveur de la réduction de ces déchets et souhaite que le territoire soit accompagné dans cette démarche par CITEO.

Aussi, Le Sitcom Côte Sud des Landes propose un cadre structuré reposant sur deux conventions distinctes et complémentaires :

La convention de groupement entre collectivités – Convention de groupement pour la Lutte contre les Déchets Abandonnés Diffus

Pour permettre aux collectivités locales de bénéficier de ces soutiens et d'agir de manière coordonnée, le Sitcom, à l'issue du Comité Syndical du 17 avril 2025 a été désigné mandataire du groupement constitué de collectivités volontaires souhaitant s'engager dans cette démarche. Cette convention vise à :

- Rassembler les collectivités volontaires autour d'une stratégie commune de lutte contre les déchets abandonnés.
- Faciliter la gestion des financements : les soutiens financiers versés par CITEO au Sitcom seront intégralement redistribués aux collectivités membres du groupement, selon un cadre précis défini par la convention.
- Identifier, coordonner et suivre les actions pour renforcer leur impact à l'échelle du territoire.

La convention avec CITEO – Convention de Soutien pour la Lutte contre les Déchets Abandonnés Diffus.

Cette convention encadre le partenariat entre le Sitcom et l'éco-organisme CITEO dans le cadre du Plan de Lutte contre les Déchets Abandonnés Diffus (PLDA). Elle permet de bénéficier d'un appui technique et financier pour :

- Réaliser un diagnostic territorial afin d'identifier les principales sources de déchets abandonnés.
- Déployer des actions concrètes de sensibilisation, de communication et de nettoyage.
- Assurer un suivi régulier des actions mises en œuvre.

Dans ce cadre, le Sitcom sera l'interlocuteur principal de CITEO pour piloter cette démarche à l'échelle du territoire.

Cette convention fait l'objet de la présente délibération.

Monsieur le Vice-Président précise que la convention est conclue jusqu'en 2027, avec une possibilité de reconduction prolongeant les soutiens jusqu'en 2029.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts du Sitcom Côte Sud des Landes approuvés par arrêté préfectoral en date du 6 janvier 2017

Vu la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte, qui encourage la réduction des déchets et la prévention des pollutions ;

Vu l'arrêté du 30 septembre 2022 portant modification de l'arrêté du 29 novembre 2016 modifié relatif à la procédure d'agrément et portant cahier des charges des éco-organismes de la filière des emballages ménagers,

Vu l'arrêté du 21 décembre 2022 modifiant l'arrêté du 5 mai 2017 portant agrément d'un éco-organisme ayant pour objet de prendre en charge les déchets d'emballages dont les détenteurs finaux sont les ménages dans les conditions prévues par les articles R. 543-53 à R. 543-65 du code de l'environnement.

Vu l'arrêté du 23 décembre 2024 modifiant l'arrêté du 27 décembre 2023 portant agrément d'un éco-organisme de la filière à responsabilité élargie du producteur d'emballages, d'imprimés papiers et de papiers à usage graphique dont les détenteurs finaux produisent des déchets ménagers et assimilés en application de l'article L. 541-10 du code de l'environnement.

Vu La délibération DEL_2025_037 du 17 avril 2025 désignant le Sitcom Côte Sud des Landes comme mandataire du groupement

Vu la Convention de soutien pour la lutte contre les déchets abandonnés diffus ainsi que sa note d'interprétation jointes en annexe

Considérant que la lutte contre les déchets abandonnés diffus contribue à optimiser la collecte des déchets et améliorer les performances de recyclage pour le Sitcom

Considérant l'intérêt d'une démarche collective permettant de bénéficier du soutien technique et financier apporté par CITÉO ;

Considérant que le Sitcom s'est engagé en qualité de mandataire de groupement dans le cadre de la politique de Lutte contre les Déchets Abandonnés Diffus sur le territoire qu'il couvre,

Le Comité syndical,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Approuve l'instauration de la convention de soutien pour de la lutte contre les déchets abandonnés diffus avec CITÉO

S'engage à établir et mettre en œuvre le Plan de Lutte contre les Déchets Abandonnés Diffus (PLDA)

S'engage à établir et déployer le Plan de Lutte contre les Déchets Abandonnés Diffus (PLDA) en collaboration avec les membres du groupement, à le présenter à CITÉO dans le cadre de la convention et à en assurer le suivi

Autorise Monsieur le Président à signer la convention de soutien pour de la lutte contre les déchets abandonnés diffus avec CITÉO et à signer tout document relatif à ce projet afin d'en assurer la bonne finalité.

À Pierre PASQUIER qui demande combien de communes sont inscrites, Thomas VACHEY répond qu'elles sont au nombre de 70.

Jean LAVIELLE souhaite savoir comment se passe le financement pour les communes de Dax et de Saint-Paul-les-Dax ; Thomas VACHEY répond que, pour ces deux communes uniquement, la contractualisation se fait via l'agglomération du Grand Dax qui percevra la subvention, et qu'à ce titre, elles doivent s'organiser entre elles.

DEL_2025_050

Rapport d'activité et rapport sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets – Année 2024

Monsieur Régis DUBUS, Vice-Président, présente le rapport d'activités du SITCOM ainsi que le rapport sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets pour l'année 2024. Ces rapports, **réunis en un seul document**, présentent les principales actions et réalisations du Syndicat.

Monsieur le Vice-Président précise que ces rapports seront transmis à chaque EPCI adhérent qui en fera ensuite communication à son Conseil communautaire.

VU les articles L 2224-17-1 et L 5211-39 Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Comité syndical,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

PREND ACTE de la présentation du rapport d'activités et du rapport sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets du SITCOM de l'année 2024.

AUTORISE Monsieur le Président à adresser lesdits rapports aux EPCI adhérents.

DEL_2025_051

Budget Principal du Sitcom – Décision Modificative n°2

Monsieur Alain PERRET, Vice-Président, propose au Comité syndical d'autoriser la décision modificative n°2 de l'exercice 2025, qui a pour objet d'ajuster les inscriptions budgétaires du budget principal afin de faire poursuivre les opérations d'installations de conteneurs enterrés et semi-enterrés au fur et à mesure des besoins et des conventions réalisées.

Monsieur le Vice-Président propose donc une modification des crédits 2025 du budget principal en section d'investissement, tels que :

En recettes d'investissement, au titre des subventions d'investissement :

- Le compte 1318, de l'opération 2305 « achats de conteneurs pour projets privés » est abondé de 194 895 €

En dépenses d'investissement :

- Le compte 2158 de l'opération 2305 « achats de conteneurs pour projets privés » est abondé de 150 738 €
- L'article 20421 « biens mobiliers, matériels et études » est alimenté de 44 157 €

Après en avoir délibéré,

Le Comité syndical, à l'unanimité :

APPROUVE les modifications proposées au budget principal 2025 du SITCOM telles que présentées.

DEL_2025_052

Appel à projets auprès du CDG40 en faveur de la sécurité, de la santé, de la qualité de vie et du confort au travail des agents – prévention des risques liés aux troubles musculo-squelettiques

Monsieur Alain PERRET, Vice-Président, expose :

Le Centre de gestion de la fonction publique territoriale des Landes (CDG 40) met en place un outil d'aide financière piloté par le service Prévention pour les collectivités ayant des projets en faveur de la sécurité, de la santé, de la qualité de vie et du confort au travail des agents.

Il propose ainsi de contribuer au financement des démarches volontaristes engagées par les collectivités et à encourager et soutenir les initiatives qui œuvrent au renforcement du bien-être de leurs agents au-delà de leurs obligations réglementaires en la matière.

A ce titre, une aide financière maximum de 5 000 euros par projet est proposée sous conditions (autofinancement de 20% minimum et document unique en cours de réalisation ou à jour).

En tant qu'enjeu prioritaire, la prévention des risques s'inscrit de manière stratégique dans l'axe 5 « Au-delà du déchet », de la feuille de route 2020-2026. Le projet d'acquisition d'exosquelettes répond pleinement à cette dynamique en visant à prévenir les troubles musculosquelettiques (TMS) chez les agents exposés à des manutentions ou postures à risque. Il traduit la volonté du Sitcom d'investir dans des solutions innovantes pour protéger la santé de ses agents, améliorer leur sécurité au travail et garantir la continuité du service public.

La stratégie de déploiement des exosquelettes au sein des services ciblés étant réalisé par suite d'une analyse fine des besoins de chacun des personnels des services, le Sitcom envisage la mise en place d'un exosquelette actif pour les agents du service Déchets spéciaux.

Le Comité syndical,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE le projet de prévention des risques liés aux troubles musculosquelettiques (TMS) avec la mise en place d'un exosquelette actif au service Déchets Spéciaux

AUTORISE le Président à signer l'ensemble des documents inhérents à ce projet.

DEL_2025_053

Appel à projets auprès du CDG40 en faveur de la sécurité, de la santé, de la qualité de vie et du confort au travail des agents – CDG40 – prévention du risque chimique avec l'achat d'armoires spécifiques et de bacs de rétention

Monsieur Alain PERRET, Vice-Président, expose :

Le Centre de gestion de la fonction publique territoriale des Landes (CDG 40) met en place un outil d'aide financière piloté par le service Prévention pour les collectivités ayant des projets en faveur de la sécurité, de la santé, de la qualité de vie et du confort au travail des agents.

Il propose ainsi de contribuer au financement des démarches volontaristes engagées par les collectivités et à encourager et soutenir les initiatives qui œuvrent au renforcement du bien-être de leurs agents au-delà de leurs obligations réglementaires en la matière.

A ce titre, une aide financière maximum de 5 000 euros par projet est proposée sous conditions (autofinancement de 20% minimum et document unique en cours de réalisation ou à jour).

En tant qu'enjeu prioritaire, la prévention des risques s'inscrit de manière stratégique dans l'axe 5 « Au-delà du déchet », de la feuille de route 2020-2026. Le PAPRI Pact 2025 du Sitcom précise les grandes actions identifiées pour la prévention des risques professionnels et l'amélioration des conditions de travail des agents du SITCOM. Au sein de ce document, l'action 9 cible la maîtrise du risque chimique.

Après avoir identifié plus de 60 produits chimiques, le Sitcom souhaite s'équiper de 4 armoires spécifiques et 2 bacs de rétention. Cette action assurera la mise en place d'un étiquetage détaillé et d'un rangement précis des produits chimiques dangereux en respectant les règles de compatibilité. Ces actions seront accompagnées d'une sensibilisation auprès du personnel utilisateur.

Le Comité syndical,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE le projet de prévention du risque chimique avec l'achat d'armoires spécifiques et de bacs de rétention.

AUTORISE le Président à signer l'ensemble des documents inhérents à ce projet.

DEL_2025_054

Appel à projets auprès du CDG40 en faveur de la sécurité, de la santé, de la qualité de vie et du confort au travail des agents – Prévention du risque de circulation interne : Réalisation d'un marquage au sol de la Plateforme multimatériaux de Bénesse-Maremne

Monsieur Alain PERRET, Vice-Président, expose :

Le Centre de gestion de la fonction publique territoriale des Landes (CDG 40) met en place un outil d'aide financière piloté par le service Prévention pour les collectivités ayant des projets en faveur de la sécurité, de la santé, de la qualité de vie et du confort au travail des agents.

Il propose ainsi de contribuer au financement des démarches volontaristes engagées par les collectivités et à encourager et soutenir les initiatives qui œuvrent au renforcement du bien-être de leurs agents au-delà de leurs obligations réglementaires en la matière.

A ce titre, une aide financière maximum de 5 000 euros par projet est proposée sous conditions (autofinancement de 20% minimum et document unique en cours de réalisation ou à jour).

En tant qu'enjeu prioritaire, la prévention des risques s'inscrit de manière stratégique dans l'axe 5 « Au-delà du déchet », de la feuille de route 2020-2026. Le PAPRI Pact 2025 du Sitcom précise les grandes actions identifiées pour la prévention des risques professionnels et l'amélioration des conditions de travail des agents du SITCOM. Au sein de ce document, l'action 34 cible la circulation interne sur les sites.

La mise en place des visites des sites à destination du public, l'intervention des entreprises extérieures, la présence des personnels... nécessitent de compléter les actions de prévention déjà engagées par opérations de marquage au sol.

Le Comité syndical,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE le projet de prévention du risque de circulation interne par la réalisation d'un marquage au sol de la Plateforme multimatériaux de Bénesse-Maremne

AUTORISE le Président à signer l'ensemble des documents inhérents à ce projet.

DEL_2025_055

Mise en place d'une communication en faveur de la prévention et la réduction des déchets et sollicitation d'une subvention

Monsieur Alain PERRET, Vice-Président, expose à l'assemblée délibérante que sur l'année 2025 des campagnes de communication seront déployées pour faciliter l'appropriation des consignes de tri et encourager l'usage des équipements et services publics dédiés. Ces actions viennent renforcer celles menées en 2024. Une sensibilisation continue est essentielle pour ancrer durablement les bons réflexes des usagers.

Monsieur le Vice-Président précise que l'apprentissage des gestes de tri repose en grande partie sur la répétition du message. Une information transmise une seule fois a peu de chances d'être retenue par l'ensemble des citoyens. À l'inverse, en la relayant régulièrement à travers différents supports (affichages, réseaux sociaux, événements de proximité), son impact est maximisé.

La communication est également essentielle pour aider les citoyens à comprendre l'importance et l'impact de leur geste de tri. En apportant des informations claires sur l'utilité du tri, on permet aux usagers de prendre conscience de leur rôle dans la gestion des déchets et leur valorisation. Cette compréhension est un facteur clé pour encourager l'engagement et garantir des gestes de tri efficaces. Une communication ciblée contribue à renforcer l'adhésion des citoyens, en leur montrant que chaque action a une incidence positive sur l'environnement, mais aussi sur la gestion durable des ressources.

Les campagnes de 2025 s'articuleront autour de plusieurs thématiques clés : biodéchets, SERD (Semaine Européenne de la Réduction des Déchets), tourisme, déchets verts et la politique RRR. Chacune de ces actions répond à une politique globale de prévention et de valorisation des déchets, garantissant un accompagnement progressif et adapté aux différents publics. Le support sera varié : radio, site internet, support papier (durable) de manière à toucher un public le plus large possible.

Afin d'atteindre les objectifs fixés préalablement, le budget des campagnes de communication 2025 s'élève à 38 599 €. Le plan de financement prévisionnel repose sur une sollicitation du département au titre de l'aide pour prévention et la collecte sélective des déchets ménagers et assimilés à hauteur de 35% du montant éligible.

Dépenses prévisionnelles		Ressources		
Objet	Montant € HT	Financeurs	Taux	Montant €
Campagnes radio (collecte jouets, compostage, déchets verts...)	11 566,00	Département des Landes	35%	13 509,65 €
Densification des points tri : impression, mise sous pli, distribution courriers aux habitants concernés, signalétique...	1 133,00			
Refonte site internet	9 000,00			
Flyer mise à disposition de broyeurs : création et impression affiche, création et impression...	2 500,00			
Guide des déchets verts : création et impression	3 069,00			
Tri tourisme : impression de panneaux, impression memo tri tourisme	2 070			
Guide du tri : mise à jour et impression	3 312			
Campagne Réparez au lieu de jeter : création et impression affiche	1 953			
Campagne réduire, réutiliser, recycler : création et impression affiche	2 043	Sitcom	65%	25 089,35 €
Compostage individuel : achat oriflamme	270,00			
Compostage partagé : impression d'un guide, impression, mise sous pli et envoi courrier	1 683			
Total	38 599		100 %	38 599

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts du Sitcom Côte Sud des Landes approuvés par arrêté préfectoral en date du 6 janvier 2017

Considérant le règlement d'intervention du département des Landes dans le cadre de sa politique
« prévention et collecte sélective des déchets ménagers et assimilés – Soutien aux collectivités locales »

Le Comité syndical,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE le projet d'investissement en faveur d'une communication au profit des usagers visant à encourager la réduction, le tri, la valorisation des déchets, et plus largement, une meilleure gestion des déchets.

APPROUVE le plan de financement prévisionnel présenté ci-dessus,

AUTORISE Monsieur le Président à solliciter le département des Landes dans le cadre de son règlement d'intervention et à signer tout document afférent à ce dossier pour en assurer la bonne finalité

Pierre PASQUIER demande si le véhicule Sitcom Contact fait partie des supports qui seront subventionnés. Thomas VACHEY répond par la négative, ce véhicule ayant déjà bénéficié de soutiens financiers par ailleurs.

DEL_2025_056

Renouvellement de la mise en place de la carte d'achat public comme modalité d'exécution des marchés publics

Monsieur Alain PERRET, Vice-Président, rappelle qu'en vertu du décret 2004-1144 du 26 octobre 2004, le principe de la carte d'achat Public est de déléguer aux utilisateurs l'autorisation d'effectuer directement auprès de fournisseurs les commandes de biens et de services nécessaires à l'activité des services (frais de déplacements et achats dématérialisés) en leur fournissant un moyen de paiement, offrant toutes les garanties de contrôle et de sécurité pour la maîtrise des dépenses publiques.

Considérant l'intérêt du dispositif, le SITCOM a, par délibération N°2022-041 du 23 juin 2022, mis en place une carte d'achat public. La période de validité de contrat touchant à sa fin, il convient de délibérer pour renouveler le principe de mise en place d'une carte d'achat public au sein de l'établissement public.

VU le Code général des Collectivités Territoriales,

VU l'article R2192-37 du Code de la commande publique relatif au paiement par carte d'achat des marchés des personnes morales de droit public dotées d'un comptable public,

VU la délibération du Comité Syndical en date du 23 juin 2022 relative à la mise en place et aux conditions d'exercice d'une carte d'achat public de l'établissement,

CONSIDÉRANT l'intérêt pour le Sitcom de continuer disposer d'un moyen de paiement sécurisé et complémentaire au mandat administratif,

Le Comité syndical,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DÉCIDE de continuer à se doter d'un outil de commande et de solution de paiement des fournisseurs et ainsi de contracter auprès de la Caisse d'Épargne d'Aquitaine Poitou-Charentes la solution Carte Achat pour une durée de 36 mois. La solution Carte Achat de la Caisse d'Épargne Aquitaine Poitou-Charentes sera renouvelée au sein de la Collectivité dès l'expiration du précédent contrat,

PRÉCISE que la Caisse d'Épargne Aquitaine Poitou-Charentes (émetteur) met à la disposition de la Sitcom Côte Sud des Landes une Carte Achat auprès du porteur désigné ci-dessous :

- Monsieur Thomas VACHEY, Directeur

RAPPELLE que cette solution de paiement et de commande est une carte à autorisation systématiques fonctionnant sur un réseau fermé de fournisseurs. Tout retrait d'espèces est impossible.

La Caisse d'Épargne d'Aquitaine Poitou-Charentes s'engage à payer au fournisseur du Sitcom toute créance née d'un marché exécuté par carte d'achat dans un délai de 48 heures.

Le SITCOM sera tenu informé des opérations financières exécutées dans le cadre de la présente mise en place de la carte d'achat, dans les conditions prévues à l'article R2192-37 du code de la commande publique.

L'émetteur portera ainsi chaque utilisation de la carte d'achat sur un relevé d'opérations établi mensuellement. Ce relevé d'opérations fait foi des transferts de fonds entre les livres de la Caisse d'Épargne d'Aquitaine Poitou-Charentes et ceux du fournisseur.

Le comptable assignataire du Sitcom procède au paiement de la Caisse d'Épargne.

La tarification mensuelle est fixée à 39 € pour un forfait mensuel par carte d'achat comprenant l'ensemble des services. La commission monétique appliquée par transaction sera de 0,90 %.

DEL_2025_057

Convention de mise à disposition de broyeurs individuels de déchets verts aux particuliers du territoire du Sitcom

Monsieur Thierry GUILLOT, Vice-Président, expose :

Le Sitcom Côte sud des Landes propose un nouveau service de proximité qui consiste en la mise à disposition de broyeurs individuels de déchets verts à l'attention des particuliers qui résident sur le territoire du Sitcom.

Le SITCOM dispose de 15 broyeurs permettant de couvrir l'ensemble de son territoire.

Cette action contribuera à réduire le flux de déchets le plus important collecté sur les déchetteries. Ainsi, les particuliers pourront broyer les branches de feuillus de diamètre inférieur à 4 cm et utiliser le broyat pour pailler et composter à domicile.

Ce service est destiné à tout particulier, selon les modalités suivantes :

- Inscription du particulier sur le site internet (période de réservation limitée à 3 jours)
- Le broyeur et ses accessoires lui sont livrés et récupérés à domicile contre un chèque de caution
- Signature de la convention de mise à disposition à titre gratuit
- En cas de non-retour le chèque de caution sera encaissé,
- En de détérioration, les réparations seront prises en charge par l'utilisateur.

Monsieur le Vice-Président propose au Comité syndical d'approuver ce projet et d'autoriser le Président à signer la convention de mise à disposition de broyeurs individuels de déchets verts aux particuliers du territoire du Syndicat.

Le Comité syndical,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE le nouveau service de mise à disposition de broyeurs individuels de déchets verts aux particuliers du territoire du Syndicat

AUTORISE le Président à signer la convention dont le projet est annexé à la présente délibération.

Thierry GUILLOT fait part des retours très positifs concernant cette opération sur son territoire. À plusieurs élus qui demandent pourquoi le diamètre des branches doit être inférieur à 4 cm, Thomas VACHEY répond que c'est en raison du type de matériel proposé ; il s'agit en effet de broyeurs électriques à savoir des petits matériels non professionnels destinés aux particuliers. À Françoise AGIER qui demande si un volet prévention relatif à la biodiversité pourrait être ajouté, Thomas VACHEY répond qu'il serait effectivement possible de sensibiliser les usagers de manière plus large sur ces thématiques lors du dépôt du broyeur.

DEL_2025_058

Politique Environnementale de l'Unité de Valorisation Énergétique dans le cadre de la démarche ISO 14001

Monsieur Thierry GUILLOT, Vice-Président, expose :

Le Sitcom exploite en régie depuis 2016 l'Unité de Valorisation Énergétique de Bénesse-Maremne. Cette unité, d'une capacité de traitement de 91 000 tonnes/an, permet la production annuelle de 55 GWh d'électricité à partir de la combustion des déchets du territoire, revendue sur le réseau électrique. Elle répond aux meilleures techniques disponibles, permettant ainsi de tendre vers le meilleur compromis possible entre performance environnementale, performance énergétique et maîtrise des coûts.

Cette unité occupe une place centrale dans la vision stratégique du Sitcom, en s'inscrivant dans les différents axes de la Feuille de route 2021-2026 du syndicat :



AXE 1 : Réduire les déchets,
avec un objectif de sensibiliser la population et de proposer des actions permettant de diminuer les quantités de déchets à la source ;

AXE 2 : Transformer les déchets en ressources,
avec un objectif d'optimiser le fonctionnement de l'unité de valorisation et d'engager le programme « Le Sitcom se Décarbone » dans une dynamique de lutte contre le changement climatique ;

AXE 3 : Assurer la mobilisation et la coopération de l'ensemble des acteurs
avec le pilotage d'une démarche visant à trouver des solutions pérennes pour le traitement des déchets sur le territoire à moyen terme ;

AXE 4 : Maîtriser les coûts du service public de gestion des déchets,
avec un objectif de connaître avec précision nos coûts de production pour appuyer nos décisions stratégiques ;

AXE 5 : Au-delà du déchet...,
avec un objectif de développer les systèmes de management environnementaux sur nos activités industrielles et de dynamiser notre démarche de sobriété énergétique.

Ainsi, dans l'objectif de promouvoir une gestion respectueuse de l'environnement dans le fonctionnement de l'Unité de Valorisation Énergétique, et de poursuivre plus largement la démarche énergétique menée dès le début d'exploitation de l'installation, les équipes parties prenantes du Sitcom s'engagent dans la mise en place d'un système de management de l'environnement selon le référentiel ISO 14001. Ce référentiel, basé sur le principe de l'amélioration de la maîtrise environnementale, fournit un cadre pour le suivi et l'appropriation de la démarche par l'ensemble de nos équipes, et garantir la pleine maîtrise opérationnelle et environnementale de l'UVE.

NOS OBJECTIFS PRIORITAIRES SONT LES SUIVANTS :

AMELIORER la maîtrise de l'impact environnemental de nos activités en :

- prévenant toute anomalie ou pollution environnementale
- et réduisant l'empreinte carbone de nos activités,

MAITRISER nos performances énergétiques à la fois en termes de consommations et de production d'énergie,

ASSURER un haut niveau de conformité à la réglementation et autres obligations.

AFIN D'ATTEINDRE CES OBJECTIFS, LE SITCOM S'ENGAGE A :

PROTEGER l'environnement,

SATISFAIRE aux obligations de conformité,

AMELIORER en continu son système de management environnemental afin d'améliorer sa performance environnementale.

L'équipe constituée de représentants de la Direction, de l'équipe d'encadrement de l'UVE et du service QSE a en charge la mise en place et le suivi du plan d'actions environnementales associé.

Par cette politique, le Sitcom Côte Sud des Landes affirme son engagement dans la maîtrise environnementale de l'Unité de Valorisation Énergétique en lien avec l'ensemble de son personnel, ses partenaires et ses donneurs d'ordre.

Le Comité syndical,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

VALIDE la Politique Environnementale du Sitcom, par laquelle le Sitcom Côte Sud des Landes affirme son engagement dans la maîtrise de la performance environnementale de l'unité de valorisation énergétique en lien avec l'ensemble de son personnel, ses partenaires et ses donneurs d'ordre.

Bérangère SABOURAULT souhaite savoir si les politiques environnementales menées et les certifications obtenues permettent de faire baisser le coût de la TGAP.

Thomas VACHEY répond que si c'était le cas en 2016, ça ne l'est plus aujourd'hui. Il rappelle que le montant de cette taxe était de 3 euros la tonne à la construction de l'UVE, et qu'il est aujourd'hui de 15 euros, soit une charge annuelle de 1,4 millions d'euros pour le Sitcom. Il précise qu'il n'est pas prévu d'augmentation de ce tarif pour l'heure, mais que l'État pourrait envisager une nouvelle évolution à la hausse à l'avenir.

Alain CAUNEGRE tient à préciser que si la révision de la TGAP n'est pas à l'ordre du jour, une fiscalité supplémentaire, à savoir la taxe carbone, sera peut-être mise en place sur les unités de valorisation énergétique. Au coût de 40 euros par tonne incinérée, cela représenterait une charge de 3,6 millions d'euros par an pour le Sitcom. Les observations du ministère sont plutôt rassurantes pour le moment, mais la décision sera prise au niveau européen, il est donc difficile d'avoir une vision à moyen terme sur cette taxe. L'association AMORCE à laquelle le Sitcom adhère suit ces évolutions de près et nous informera des décisions qui seront prises, a priori pour 2027.

DEL_2025_059

Horaires de travail des agents d'accueil en déchetteries pendant la période estivale

Monsieur Gérard NAPIAS, Vice-Président, rappelle au Comité Syndical que les épisodes de fortes chaleurs sur la période estivale constituent un sujet de préoccupation important depuis trois ans (nombreuse alertes orange ou rouge survenues). Les agents d'accueil en déchetteries sont particulièrement exposés à ce risque malgré les actions déjà menées (chalets climatisés, doublement des agents en cas de chaleur...).

Afin de répondre aux enjeux de santé des agents et de qualité de service pour les administrés, il avait été proposé d'appliquer de nouveaux horaires d'ouverture des déchetteries (7h-12h et 12h20-14h) du 1^{er} juillet 2024 au 1^{er} septembre 2024. Les horaires de travail des agents d'accueil en déchetterie avaient été adaptés en conséquence (6h50 – 14h15 avec une pause de 20 minutes de 12h à 12h20 durant la fermeture de la déchetterie).

Tenant compte du bilan des horaires de 2024 et à la suite des débats tenus avec les représentants du personnel, il est proposé de ne pas renouveler l'expérimentation des horaires d'été des agents d'accueil en déchetteries mais de tester un nouveau mode opératoire tout en maintenant la priorité donnée à la santé des agents d'accueil exposés au risque de fortes chaleurs.

Privilégiant le pragmatisme, il est proposé de maintenir les horaires classiques d'ouverture des déchetteries qui seront adaptés selon les conditions météorologiques du moment, indépendamment des alertes préfectorales et sur des durées déterminées par le Sitcom.

Le Sitcom se donne ainsi la possibilité d'adapter les horaires d'été en cas de fortes chaleurs même si le niveau d'alerte n'est pas activé.

L'idée directrice est de pouvoir réagir en fonction des réalités climatiques et de ne pas attendre les alertes préfectorales reçues en fin d'après-midi pour adapter les horaires du lendemain.

Cette stratégie qui est le fruit de l'analyse des élus, du bilan de l'année dernière et de la remontée des agents et des usagers, présente l'avantage d'une grande souplesse et d'une plus grande réactivité.

LE COMITE SYNDICAL,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'avis favorable du Comité Social Territorial en date du 5 mai 2025,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE de maintenir durant la période estivale les **horaires classiques d'ouverture au public** des déchetteries qui seront adaptés selon les conditions météorologiques du moment, indépendamment des alertes préfectorales et sur des durées déterminées par le Sitcom :

- 8h-12h et 13h30-18h

DECIDE de maintenir durant la période estivale les **horaires classiques de travail** des agents d'accueil en déchetteries :

- 7h50-12h et 13h25-18h15

Gérard NAPIAS indique qu'il faudra trouver les bons moyens pour communiquer de manière efficace notamment auprès des professionnels. Francis BETBEDER précise que la commune de Sainte-Marie de Gosse s'en tient à la définition de la canicule de la préfecture.

Gérard NAPIAS et Alain CAUNEGRE répondent qu'il est compliqué pour le Sitcom de s'en tenir aux alertes de la préfecture, dont les informations sont très tardives (du jour pour le lendemain en général) et ne laissent pas le temps de mettre la communication nécessaire en place. Hervé DARRIGADE indique que l'agglomération du Grand-Dax a fait le même constat et suivra donc les décisions prises par le Sitcom afin de limiter les apports sur les déchetteries de son secteur.

DEL_2025_060

Création de postes permanents (avancement de grade, promotion interne)

Monsieur Gérard NAPIAS, Vice-Président, expose au Comité Syndical qu'il appartient au Comité Syndical, compte tenu des nécessités de service, de modifier le tableau des effectifs pour permettre des évolutions de carrière.

LE COMITE SYNDICAL,

VU l'ordonnance n° 2021-1574 du 24 novembre 2021 portant partie législative du code général de la fonction publique,

VU le code général de la fonction publique,

VU les crédits inscrits au chapitre 012 du budget général du Syndicat

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE de créer les postes permanents suivants à **temps complet** :

- **1** adjoint administratif principal de 2^{ème} classe (avancement de grade)
- **1** agent de maîtrise (promotion interne)

Les conditions de rémunération et la durée de carrière sont fixées par la réglementation en vigueur pour cet emploi. Ces postes seront pourvus dans les délais minima possibles.

DEL_2025_061

Mise en place d'accompagnement à la réduction des déchets verts issus des jardins et/ou jardins d'agrément des ménages

Monsieur Alain PERRET, Vice-Président rappelle que le Sitcom collecte chaque année environ 65 000 tonnes de déchets verts, principalement valorisées sous forme de compost sur la plateforme de Bénesse-Marennne ou directement auprès des agriculteurs locaux.

Le traitement de ces volumes importants génère des coûts conséquents liés aux différentes étapes : collecte, transformation, retournement du compost, criblage, mise en sac, etc.

Afin de limiter ces dépenses, le Sitcom souhaite inciter les usagers à réduire leurs apports.

Dans cette perspective, et dans la continuité de sa politique de tri à la source et de réduction des déchets, le Sitcom prévoit de renforcer l'accompagnement des usagers grâce à diverses actions favorisant la valorisation des déchets verts directement sur place.

Dans une logique d'économie circulaire, l'objectif est de promouvoir des pratiques permettant de réduire et de réutiliser les déchets verts in situ. Pour ce faire, des formations à destination des ménages seront proposées. Elles viseront à sensibiliser et accompagner les habitants dans la gestion de leurs jardins ou espaces verts, à travers des thématiques comme la plantation d'espèces à croissance lente, la réduction des volumes de déchets, ou encore le réemploi des tailles et des broyats.

Ces sessions, accessibles sur inscription et organisées en groupes d'environ 15 personnes aborderont notamment les pratiques de paillage, de broyage et de réduction des déchets végétaux. Selon le prestataire retenu, les formations pourront avoir lieu directement sur son site.

Une campagne de communication en amont permettra d'assurer la promotion de cette initiative sur l'ensemble du territoire de collecte du Sitcom.

Dans l'attente des résultats de la consultation, un budget prévisionnel de 5 000 € a été envisagé pour mener à bien cette action.

Pour soutenir cette démarche, le Département est sollicité à hauteur de 35 %, dans le cadre de sa politique de prévention des déchets.

Dépenses prévisionnelles		Ressources		
Objet	Montant €	Financeurs	Taux	Montant €
Formation	5 000	Département Landes	35%	1 750
		Sitcom40	65%	3 250
Total	5 000		100 %	5 000

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU les statuts du Sitcom Côte Sud des Landes approuvés par arrêté préfectoral en date du 6 janvier 2017

VU le règlement départemental d'aides

Considérant le règlement d'intervention du département des Landes dans le cadre de sa politique « prévention et collecte sélective des déchets ménagers et assimilés – Soutien aux collectivités locales »

Le Comité syndical,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE le projet d'accompagnement des ménages en faveur de la réduction des déchets verts

APPROUVE le plan de financement prévisionnel présenté ci-dessus,

AUTORISE M. Le président à solliciter le département des Landes dans le cadre de son règlement d'intervention et à signer tout document afférent à ce dossier pour en assurer la bonne finalité

Hervé DARRIGADE souligne l'initiative d'accompagner les usagers dans la gestion de leurs déchets verts en les sensibilisant notamment sur les essences à planter ou encore sur la création de haies et autres massifs.

Bérangère SABOURAULT demande si des formations similaires sont envisagées pour les employés communaux. Thomas VACHEY répond que ce n'est pas prévu à ce jour, mais que c'est une bonne idée. Le message étant le même, cette sensibilisation est tout à fait reproductible aux services techniques ou espaces verts des communes.

INFORMATIONS DIVERSES

Forum de l'économie circulaire

Forum de l'Économie Circulaire Territoriale organisé par le Sitcom

FORUM DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE TERRITORIALE
Du concept au concret

PROGRAMME
Mercredi 18 et jeudi 19 juin À CAPBRETON

MERCREDI 18 JUIN

9h30 Accueil Café
☞ Casino de Capbreton

9h Ouverture du Forum
Alain Caunegre, Président du Sitcom

9h15 Grand Débat
Thématique : L'économie circulaire, un levier pour la transition écologique et économique
Comment articuler les compétences de gestion des déchets et de développement économique ? Quelle vision politique ?
Parmi les intervenants attendus : ADEME Nouvelle-Aquitaine, Région Nouvelle-Aquitaine, Syndicat de la Garde, Communauté d'agglomération Pays Bascois
☞ Casino de Capbreton

11h Quels leviers organisationnels ?
Au choix
Thème : Financer la transition vers l'économie circulaire : quels leviers ?
Zoom sur la diversité des financements pour tendre vers un modèle économique viable
Parmi les intervenants attendus : B'win, B'win Péninsule, organisme financé...
☞ Casino de Capbreton

12h30 Cocktail déjeunatoire

14h Table ronde : Créer un bon référentiel pour porter une politique d'économie circulaire sur un territoire
Présentation d'initiatives relatives aux différents acteurs de l'économie circulaire sur les territoires.

15h La coopération territoriale par l'exemple : les Territoires à l'échelle
Au choix
Annie 1 : Dynamiser une filière grâce à l'économie circulaire
L'engagement des filières locales possible grâce à des coopérations approfondies de solutions entre territoires.
Parmi les intervenants attendus : Materup, Unileo, Communauté de communes MACC, et l'Agence d'urbanisme d'Alsace & Pyrénées
☞ Casino de Capbreton

17h Annie 2 : Synergies, collectivités, au-delà des frontières administratives et géographiques au service de l'économie circulaire
Co-construction de modèles d'organisations territoriales à partir d'exemples inspirants.
Parmi les intervenants attendus : GACOC (Service intercommunal d'économie circulaire du Finistère), syndicat Valrom
☞ Salle de la Capitainerie du Port, Capbreton

17h Synthèse : esquisse d'une feuille de route de l'économie circulaire

18h Conclusions de la journée & perspectives
Sylvain Vassemer, Président de l'ADEME

20h Dîner et soirée

JEUDI 19 JUIN

9h30 Accueil café au siège de Sitcom à Bèze et Marene

10h L'Économie circulaire à l'agreste de la rive des territoires
Au choix
Annie : Club des collectivités de Nouvelle-Aquitaine engagées dans l'économie circulaire
Partages d'expériences et retours d'expériences entre collectivités engagées dans des projets agroalimentaires d'économie circulaire.
Visite de la plateforme de recyclage du Sitcom
L'économie circulaire opérationnelle : 20 hectares dédiés à la neutralisation des déchets en ressources.

12h Buffet des déchets

Alain CAUNEGRE indique que le Forum compte 150 inscrits venant de toute la France. Il précise que Mme LEDOUX, Directrice Générale de l'Institut National de l'Économie Circulaire, sera présente ainsi que le Président de l'ADEME. Ce Forum sera un moment de rencontre des acteurs du territoire, favorisant les échanges et faisant émerger des projets qui pourront être mis en œuvre sur le terrain. Il invite les élus qui ne se seraient pas encore inscrits à le faire.

Prochaines réunions (rappel)

Bureau : mardi 23 septembre à 18h00
Comité syndical : jeudi 9 octobre à 18h00

Alain CAUNEGRE indique que ces dates sont susceptibles d'être modifiées ou qu'une réunion supplémentaire pourrait être fixée. Deux sujets sont en en cause : la modification des statuts du Sitcom, et la diffusion du rapport de la Chambre régionale des comptes suite au contrôle qui s'est déroulé au mois d'avril dernier.

Le Sitcom est donc dans l'attente du rapport définitif de la CRC et aura 30 jours pour le présenter au comité syndical. Ce délai étant impératif et incompressible, il pourrait avoir une incidence sur la planification des réunions à venir.

Enfin, Monsieur le Président remercie les élus pour leur présence à cette réunion. Il indique que le quorum a été atteint de justesse et demande aux élus d'être assidus jusqu'au bout du mandat afin d'éviter l'annulation et le report des réunions qui alourdiraient les agendas pour tous.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 30.

Procès-verbal approuvé en séance du Comité syndical du : 9 octobre 2025	
Le Président : Alain CAUNEGRE	La Secrétaire de séance : Françoise AGIER

DECISIONS DU PRESIDENT

Du 03/04/25 au 03/06/25

03/04/25 : Cession de véhicules à MIDI POIDS LOURDS

Marque, type	Immatriculation	Année d'acquisition	N° Inventaire	Prix unitaire € net de taxes
JCB	61190503	2009	2009/0089-126	5000
MAN	BS-287-HV ex 82QT40	2002	2002/0009-52	7500
MAN	CR-285-EC ex 4443QY40	2003	2003/0014-62	7500
VOLVO	2401PX40	1997	97/0135	5000
				Montant total net de taxes : 25 000€

04/04/25 : Cession de véhicules à la SAS DECONS pour destruction

Type	Immatriculation	Année d'acquisition	Numéro d'inventaire
DOPPSTADT AK430C	BS-055-HV ex 9130RE40	2011	Ne figure pas
PVI Puncher	DS-254-PS	2015	Ne figure pas
RENAULT	AF-661-WH ex 7061QK40	2000	2000/0245
IVECO	AT-246-PP ex 2420RG40	2005	2005/0058-71
RENAULT	6783QF40	1999	99/0173
RENAULT	6782QF40	1999	99/0172
IVECO	6163RG40	2005	2005/0061-71
DAF	CQ-544-CC ex 9741QZ40	2004	Ne figure pas
RENAULT	6304QB40	2009	2009/0010-117
IVECO	2428RG40	2005	2005/0054-71
IVECO	8057RL40	2006	2006/0043-90

18/04/25 : Modification n°1 du marché sur appel d'offres ouvert avec GHIRETTI, pour la fourniture de bennes servant à équiper les déchetteries

Objet : compte tenu de l'état de dégradation du parc des bennes générant un besoin de renouvellement visant à maintenir un niveau d'exploitation et de service optimal, il est nécessaire, sur la dernière année d'exécution du marché (2025-2026) de commander une quantité de bennes dont le montant excède le plafond maximal de l'accord-cadre ; le dépassement autorisé doit s'inscrire dans le respect du seuil de 10% maximum du montant du marché initial pour les fournitures et services

Montant : 80 000 € HT

22/04/25 : Marché sur appel d'offres ouvert pour des prestations de valorisation des gravats de démolition (concassage, déferrailage, tri des indésirables et calibrage) – Accord-cadre à marchés subséquents d'une durée maximale de 4 ans

ENTREPRISES	Montant € HT
T.N.T MAT'X – Groupe ROY FAURE JOSSELYN	Sur bordereau de prix indicatifs
Valeur totale maximale sur la durée maximale de l'accord-cadre	640 000 €

Les titulaires de l'accord-cadre seront remis en concurrence pour la passation des marchés subséquents lors de la survenance des besoins.

23/04/25 : Marché à procédure adaptée avec la SARL DUHALDE pour les travaux de génie-civil de l'installation fixe de criblage

Montant global et forfaitaire : 129 885,30 € HT

06/05/25 : Modification n°1 du marché sur appel d'offres ouvert avec AUREA AGROSCIENCES, pour des campagnes d'analyses sur gaz, liquides et solides des installations classées du SITCOM – Lot n° 4 « Analyses sur eaux de rejet »

Objet : compte tenu de l'obligation de se mettre en conformité avec le nouvel arrêté préfectoral de la plateforme en date du 11 février 2025, il est nécessaire de modifier le contenu et la fréquence des analyses sur les eaux de rejet

Montant : 2 336 € HT

06/05/25 : Marché sur appel d'offres ouvert pour la fourniture et livraison de corbeilles de tri hors foyer mono flux et bi flux d'aspect bois et/ou en métal (4 lots) – Accord-cadre à bons de commandes d'une durée maximale de 2 ans

LOTS	ENTREPRISE	QUANTITÉS MAXIMALES MONTANT MAXIMAL
2 -Corbeilles en métal type rondes ou ovales (...), mono-flux et bi-flux	SERI	Sur bordereau de prix unitaires 500 corbeilles
4 - Corbeilles d'aspect bois type rondes ou ovales (...), mono-flux et bi-flux	PROVILLE	Sur bordereau de prix unitaires 500 corbeilles
Montant/Valeur total(e) maximal(e) sur la durée maximale de l'accord-cadre		330 000 € HT

15/05/25 : Virement de crédit opéré depuis le chapitre 68 vers le chapitre 67 du Budget Valorisation

Section	Chapitre/ Article	Objet	Montant
F	N°68 Article 6815	Provisions pour Risques et Charges	-12 000 €
F	N°67 Article 673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	+12 000 €

16/05/25 : Modification n°1 du marché sur appel d'offres ouvert avec ASTECH SAS, pour la fourniture de conteneurs et de composteurs - Lot n° 5 « conteneurs enterrés pour la collecte des ordures ménagères et la collecte sélective : cuve béton, conteneur métal »

Objet : nécessité, pour des raisons de sécurité (prévention des chutes) et de préservation des conteneurs des intempéries, de commander des couvercles d'obturation d'ouverture des bornes

Montant de la modification n°1 : 4 663,36 € HT

21/05/25 : Cession à la Commune de Bénésse-Maremne de parcelles situées sur la Commune de Bénésse-Maremne pour la réalisation d'une piste cyclable

PARCELLES			LIEU-DIT	SUPERFICIE
	Cadastre			
	Section	Numéro		
	AS	600 provenant du n°426	Lescoustères	00a 57ca
	AS	601 provenant du n°426	Lescoustères	00a 1ca
	AS	602 provenant du n°441	Lescoustères	00a 36ca
	AS	604 provenant du n°443	Lescoustères	03a 65 ca
	AS	606 provenant du n°458	Lescoustères	06a 20 ca
	AS	607 provenant du n°458	Lescoustères	04a 26 ca
	AS	609 provenant du n°460	Lescoustères	09a 05 ca
	AS	611 provenant du n°480	Lescoustères	05a 89 ca
	AS	598 provenant du n°414	Lescoustères	13a 76 ca
		TOTAL		43a 75ca

Cession à la Commune de Bénésse-Maremne lesdites parcelles, au prix de 1 (un) euro.

28/05/25 : Marché sans publicité ni mise en concurrence préalables avec la Compagnie ALLIANZ, pour l'assurance de la flotte automobile du Sitcom Côte sud des Landes

Objet : la Compagnie AXA France a fait savoir qu'elle n'était pas en mesure d'assurer les véhicules dotés de remorques qui constituent la majorité du parc à assurer. Compte tenu que l'absence de cette garantie minimale impliquerait l'arrêt obligatoire et immédiat de la collecte et du traitement des déchets du territoire, générant des conséquences défavorables à très court terme (insalubrité publique, ...), il est nécessaire de souscrire un contrat auprès d'une compagnie qui accepte de garantir les risques de l'ensemble des véhicules du SITCOM

Cotisation annuelle : 291 567,70 € TTC, dont le montant sera proratisé à la date d'effet du contrat, et variera en fonction des mouvements (adjonctions, retraits) des véhicules de la flotte.

03/06/25 : Marché sans publicité ni mise en concurrence préalables avec la société INTERPEC, pour la fourniture d'une turbine pour le groupe turbo-alternateur de l'Unité de Valorisation Energétique de Bénésse-Maremne et la réalisation des travaux de maintenance décennale

Montant total : 1 514 401,88 € HT